

EQUIPEMENTS SNEP FSU

Réforme des rythmes et accès aux installations sportives

Quelles installations sportives pour cette rentrée 2014?

La réforme des rythmes est généralisée à la rentrée 2014 avec toutes les graves conséquences que nous avons pu constater lors de l'année d'expérimentation qui vient de s'écouler : redistribution voire suppression de créneaux d'installations sportives dans de nombreux endroits. Cours d'EPS et sport scolaire sont touchés dans nombre d'endroits le plus souvent l'après-midi mais aussi le midi, le mercredi après-midi parfois même en journée. L'assouplissement annoncé par Benoit Hamon permet également de bloquer des ½ journées. Partout c'est la grande confusion, voire la foire d'empoigne. Des engagements pris en juin ne sont pas respectés, des suppressions sont décidées sans qu'aucune discussion préalable n'ait eu lieu, des classes et des AS se retrouvent sans installations ni même une solution de repli.

En aucun cas il ne faut laisser faire !

Il faut faire valoir la priorité absolue de l'obligation scolaire de l'EPS, mais aussi aux enseignements optionnels, sections sportives et sport scolaire.

SI ON SUPPRIME DES INSTALLATIONS, il FAUT AGIR FERMEMENT ET RAPIDEMENT EN RELANÇANT PUBLIQUEMENT LA CAMPAGNE « CARTON ROUGE »

Nous vous proposons d'utiliser le [KIT CARTON](#) suivant (disponible sur le site, secteur éducatif, dossier rythmes 2014 avec les modèles de courriers).

Rappel : La mise à disposition des installations sportives pour l'EPS et le sport scolaire est de la responsabilité des Conseils Généraux (CG) pour les collèges et des Conseils Régionaux (CR) pour les lycées (cf code de l'éducation article L-214-4). Les mairies et groupements de communes étant dans la grande majorité des cas propriétaires des installations sportives, les CG et CR sont, par voie de conventionnement et conformément aux lois de décentralisation, locataires à titre onéreux ou gracieux. Sauf que, dans le même temps, municipalités et groupements de communes sont contraintes de mettre en place la réforme des rythmes à marche forcée D'où notre souci de ne pas les prendre pour cible principale.

Si c'est possible, faites toutes vos démarches avec votre chef d'établissement et signez tous vos courriers sous son couvert.

Les cartons rouges sont attribués aux conditions faites à l'EPS dans l'établissement...X...

- Rencontrer la mairie (ou groupement de communes) pour faire évoluer la situation, c'est parfois possible.
- Adresser un [courrier](#) au CG (collèges) ou CR (lycées) pour demander son intervention pour retrouver vos créneaux avec copie au SNEP FSU et aux destinataires indiqués en bas de courrier.
- Adresser un [courrier](#) au DASEN (collèges) ou Recteur (lycées) pour demander son intervention auprès du CG ou CR pour retrouver vos créneaux avec copie au SNEP FSU et aux destinataires indiqués en bas de courrier.
- Demander un CA extraordinaire Alerter les parents en vue de construire avec eux des actions communes
- **Informez le SNEP FSU, la presse, médiatisez l'action CARTON, menez des actions** qui vous paraissent possibles avec l'aide du SNEP FSU